

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

LA LIBERTÉ

DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

*Liberté, Liberté chérie
Combats avec tes défenseurs
(ROUGET DE L'ISLE)*

*Un peuple n'est vaincu que
lorsqu'il accepte de l'être.*

(FOCH)

HEBDOMADAIRE INDEPENDANT

Administration, Publicité et Circulation: Léon Briand, rue Jacques Cartier -:- SAINT-PIERRE



M. PHILIP ET LES ÉTATS-UNIS

Londres, le 7 Octobre 1942: « Monsieur André Philip se rendra très prochainement aux Etats-Unis chargé d'une mission importante. »

Si le fait de recevoir chez eux un homme de science aussi profondément intéressé à leurs problèmes doit favorablement influencer les Américains, il est encore plus certain qu'ils l'écouteront avec une sympathie et une attention d'autant plus grande que cet homme vient de France, que cet homme était encore en France il y a quelques mois et qu'il pourra ouvertement exprimer les sentiments de la Nation française. Car, précisément, ce que les Etats-Unis depuis l'armistice de Pétain, ont toujours cherché à connaître, ce avec quoi ils n'ont jamais voulu perdre le contact, c'est l'opinion du peuple de France. S'ils ont maintenu un représentant à Vichy, c'est dans ce but. Mais jusqu'ici ils ne recevaient des organisations patriotiques que des informations indirectes. Aucun chef de la résistance sur le Territoire Français, ne pouvait éléver la voix au nom de notre Patrie. M. André Philip le pourra. Il sera en mesure de répondre à toutes les questions que nos amis des Etats-Unis lui poseront au sujet de l'état d'esprit actuel de la zone occupée et de la zone inoccupée; il pourra retracer le développement des groupements secrets, expliquer quelles sommes de courage, d'énergie et de foi supposent la création de notre presse clandestine, la préparation des actes de sabotage, l'opposition à la politique de trahison pratiquée à Vichy. Il pourra montrer la France vivante, qui place tout son espoir dans la libération et qui honnit les compromissions et les lachetés. Il pourra prouver, par le récit de faits concrets, que les Français sont restés fidèles à leur idéal traditionnel et qu'ils sont prêts, une fois de plus, à faire le sacrifice de leur vie pour que triomphe la cause de la civilisation.

Il pourra prouver que nous avons tous gardé notre inébranlable confiance dans la République américaine à laquelle depuis près de deux siècles l'idéal nous a indissolublement unis.

Toute la France Combattante applaudit la décision que vient de prendre le Comité National. Toute la France Combattante, c'est-à-dire les Français Libres qui continuent la lutte auprès des Alliés et les Français captifs qui travaillent en France à rendre inefficace la collaboration et à préparer le soulèvement et la reconstruction de la patrie.

Toute la France Combattante applaudit, et cela pour deux raisons principales. D'une part Monsieur André Philip est mieux qualifié que tout autre pour parler en notre nom au peuple et aux hommes d'Etat américains. D'autre part, Monsieur André Philip vient de France et ce sont par conséquent les paroles du peuple français lui-même qu'il pourra répéter sans ambages.

A vingt deux ans, en 1924, M. Philip entra pour la première fois en contact avec la Nation Américaine. Il venait alors de terminer son Doctorat en droit à la Faculté de Paris et avait été nommé membre de l'Institut Rockefeller. Pendant deux ans, il fut inscrit à l'Université de Columbia, voyagea d'un bout à l'autre des États-Unis et étudia de près la vie du travailleur américain. Car, dès cette époque, les questions sociales et les problèmes très complexes posés par le travail dans le système économique moderne, dominaient les préoccupations de M. André Philip. Le livre qu'il publia lorsqu'il eut terminé ses recherches et qui avait pour titre « *Le problème ouvrier aux États-Unis* » devint rapidement un classique de nos facultés. Il fut traduit en Anglais et remporta un succès considérable dans le Nouveau Monde: Il valut à Monsieur Philip la célébrité aux États-Unis où il retourna d'ailleurs fréquemment et où il fut envoyé en mission au cours de 1940.



LA PRESSE CLANDESTINE FRANÇAISE

Une des armatures les plus solides du front de la résistance établi en France par les patriotes est constituée par la presse clandestine. A l'impression, à la publication, et à la diffusion de celle-ci se dévouent des centaines de Français qui savent les dangers qu'ils courrent et qui ont fait à l'avance pour leur pays le sacrifice de leur liberté ou de leur vie. 20 à 30 journaux clandestins paraissent régulièrement en France; dans la seule zone non occupée leur tirage atteint le chiffre de 120.000 exemplaires par mois. Ce chiffre ne semble peut-être pas très élevé mais il ne faut pas oublier que les lecteurs se passent les feuilles de main en main, il est au moins 10 ou 12 fois multiplié. Ces journaux sont de toutes opinions et de toutes nuances politiques. Ils expriment les raisons plus ou moins différentes que les Français ont de haïr l'Allemagne et le national-socialisme mais ils affirment tous, que la vraie régénération du pays est impossible sous la botte nazie. C'est « l'Humanité » qui écrit le premier mai 1942, pour les ouvriers de France: « Le national-socialisme allemand n'est que l'impérialisme le plus forcené, l'insolente domination des trusts. Le 1^{er} Mai 1942 doit prendre le caractère d'une journée de lutte de la nation française contre l'opresseur pour sa liberté et son indépendance. Travailler et mourir pour Hitler dans les usines pilonnées par la R.A.F. ! Jamais !... Notre pays n'a pas été vaincu, il a été trahi. Tous les peuples du monde, le peuple russe en tête fêteront le 1^{er} Mai. Nous ne resterons pas silencieux. A l'action donc partout ! Peuple de France, camarades ouvriers faites la grève générale pour vos salaires et vos diverses revendications ! Manifestez, descendez en masse dans les rues ! Ménagères, mères de famille, paysans, francs-tireurs et partisans, chemineaux, mineurs, ouvriers de toutes professions citadins, soldats, sous-officiers et officiers de l'armée de l'armistice jeunes gens et jeunes filles des camps, chantiers et centres de la jeunesse, en avant pour le combat libérateur ! et que dans l'immense front des peuples en lutte contre la barbarie fasciste, la France tienne une place digne de son passé et de son avenir. A bas le fascisme hitlérien, oppresseur de la France ! A bas le gouvernement de Vichy au service de Hitler ! Vive l'armée rouge et son chef, notre grand Staline ! Vive la France Libre et indépendante ! ! ! ... »

C'est « Combat » qui s'élève avec fureur contre l'isolement dans lequel Laval enferme petit à petit la France, selon les directives du Reich, même lorsque c'est aux dépens de ses relations avec les E. U.

C'est « Le Franc Tireur » qui s'attaque personnellement à Pierre Laval et à tous les potentats de Vichy dénonçant leurs intérêts financiers dans la collaboration, réaffirmant dans chaque numéro l'amitié traditionnelle de la France et de l'Amérique.

C'est le « Coq enchaîné » qui ridiculise l'armée nouvelle constituée par Vichy pour occuper les cercles coloniaux, tuer le temps dans les garnisons de province ou se battre contre ceux qui voulaient souffler la Syrie ou autres lieux à l'Allemagne.

C'est « Le Père Duchesne » qui retrouve les accents des orateurs révolutionnaires de 1791, de 1848, de 1871 pour crier la rage, le dégoût, la honte des Français d'être esclaves et gouvernés par des traitres.

C'est « Libération » surtout qui tire à 20.000 exemplaires tous les 15 jours par un véritable tour de force et qui s'intitule : « L'hebdomadaire des Français Libres ». « Libération » reçoit régulièrement les communiqués du Comité National, publie ses décisions, imprime des nouvelles des fronts où les Français Libres se battent, donne à mots couverts des directives pour le jour de l'ouverture du second front.

Le 25 août 1942, dans son numéro 17, « Libération » commentant la circulaire du Comité National du 29 Juillet 1942 au sujet de la nouvelle appellation « France Combattante » et de sa définition officielle acceptée et reconnue par les gouvernements alliés, écrit : « Ainsi « s'est faite, ainsi est reconnue l'unité de la France in « vaincue sous l'égide du Général de Gaulle devant la « poignée des vaincus volontaires Le mouvement de « résistance et particulièrement « Libération » en ont « été les meilleurs artisans. La France clandestine qui « est le vrai visage de la France meurtrie unie aux « Forces Françaises Libres est reconnue dans son « organisation et dans son chef par les gouvernements « alliés sous le grand nom de « France Combattante ».

« Nous sommes fiers de penser que « Libération » a « été depuis plus de 18 mois une des expressions de la « France Combattante en zone occupée et non occupée. « Nous sommes fiers de penser que « Libération » qui a « mené le combat pour que les Français s'unissent aux « côtés du seul chef inébranlable et clairvoyant a con « tribué largement par ses travaux et son action à « éclairer les gouvernements alliés ».

L'éditorial de « Libération » traduit et résume le sentiment de toute la presse clandestine française, de tous les patriotes qui l'alimentent au péril de leur vie, de tous ceux qui la lisent et attendent dans la souffrance le moment du grand réveil national français.

W. B.

PROPOS DE FRANCE

De vieux hommes de lettres, épouvantés à l'idée qu'on pourrait les oublier, sont revenus tout doucement reprendre une petite place dans les journaux de Paris. Pour être dans le ton, ils font les vertueux : « Jeunes gens, pleurnichent-ils, soyez plus sérieux que nous », et ils se frappent la poitrine.

Qu'ils se rassurent ! Ils paient déjà. Maintenant qu'ils parlent de la vertu, ils n'ont plus aucun talent. Tant il est vrai que la vertu pour un écrivain c'est, avant tout, de bien faire son ouvrage.

UNITÉ FRANÇAISE

IV

Un homme né en France qui ne se soucierait pas de la Constitution future de l'Europe et du monde ne serait pas un français. Le Français n'est national que lorsqu'il est international.

Et le Français pense internationalement parce qu'il a toujours été et demeurera toujours un farouche individualiste. S'il s'inquiète des constitutions et des systèmes de lois internationales, c'est dans la mesure où ceux-ci permettront à l'individu, quelle que soit sa nationalité, de porter jusqu'à son maximum sa valeur individuelle. C'est ainsi que le Français a été par excellence le défenseur de la liberté, le défenseur de la justice (qui récompense chacun suivant ses mérites et punit chacun suivant ses démerites) le défenseur de l'égalité devant la loi (qui supprime les obstacles que le sang ou la richesse risqueraient d'opposer au développement de l'individu), l'apôtre, plus ou moins digne, de la fraternité (qui supprime les frontières morales entre les peuples et constitue le fond sentimental de nos systèmes abstraits). Et à ceux qui feraient valoir que les Etats et parmi eux la France, se soucient de la constitution du monde non parce qu'ils veulent favoriser le développement de l'individu mais parce qu'ils souhaitent établir un équilibre politique et économique durable, le Français répondrait:

« En d'autres temps, peut-être, il n'y aurait pas eu lieu d'insister sur le caractère individualiste de la pensée française, comme nous le faisons à présent. Au XIX^{me} siècle, nos idées avaient à ce point pénétré dans la conscience de tous les citoyens du monde que nul n'aurait songé à faire la différence entre l'équilibre politique et économique d'une part, et le développement de l'individu, de l'autre. Le premier ne semblait alors devoir être qu'un moyen de favoriser le second. Mais il n'en est plus de même aujourd'hui. La révolution industrielle, les progrès gigantesques de la technique, les inventions multiples de la science ont bouleversé les rapports entre l'Etat et les individus. Le triomphe du système capitaliste, grâce auquel dès la fin du siècle dernier, un nombre restreint de financiers et d'industriels avaient placé dans leur dépendance la grande masse de la population et profondément influencé les mœurs et la pensée de leur pays, avait créé une nouvelle sorte d'esclavage économique et moral. Comment supprimer ce servage? Comment assurer à chacun l'indépendance économique et la possibilité du développement spirituel? »

Les penseurs depuis près de cent ans et les hommes d'Etat depuis plus de cinquante ans, ont adopté des solutions diverses. Les uns ont voulu assurer l'indépendance économique de leur peuple en nationalisant les moyens de production et l'individu; mais ils ont supprimé la liberté de pensée: telle fut la révolution marxiste russe. D'autres ont cru pouvoir donner à leurs nationaux la richesse en les organisant pour la guerre et en les jetant sur leurs voisins: telle fut l'Allemagne nazie.

D'autres enfin ont étatisé, dans une plus ou moins grande mesure, les moyens de production; ceci afin de détruire les capitalistes et de donner à la masse de plus hauts et plus justes salaires.

Mais rares sont ceux qui, depuis cinquante ans, se sont profondément souciés du développement spirituel de l'humanité. L'économie a pris le pas sur le reste de l'activité humaine et l'on a cru que la mission de l'homme d'Etat serait terminée le jour où il aurait donné le bien-être à son peuple. L'on a considéré comme le but final ce qui n'est qu'en fait qu'une étape. La « liberté du besoin » dont parle le Président Roosevelt est certes une condition primordiale de l'amélioration de la société actuelle. Mais elle constituerait un terrible danger si, en son nom, on supprimait la liberté de la pensée individuelle, consciemment ou inconsciemment. Et c'est notre devoir, à nous Français, de par notre mission historique, d'insister sans relâche sur l'aspect spirituel de la civilisation que les Nations Alliées, une fois l'Allemagne et le Japon abattus, donneront au monde. C'est alors qu'il sera utile de rappeler qu'un gouvernement, s'il réalise la libération économique de ses ressortissants ne doit pas, pour cela, leur enlever leur indépendance morale et intellectuelle. L'Etat sera fort, demain, lorsqu'il dira à l'individu: « C'est moi qui te donne ton pain. J'ai bien le droit, en échange, de modeler ta pensée et tes mœurs à ma façon ». Si l'Etat se laissait entraîner à parler ainsi, il retomberait dans les erreurs fatales des capitalistes et les individus auraient le devoir de s'insurger contre lui.

H. S.

Pour continuer à combattre sur tous les fronts du monde — Angleterre, Atlantique, Egypte, Libye, Méditerranée, Océan Indien, Pacifique, Russie — pour remplacer les braves qui tombent chaque jour, la FRANCE a besoin de tous ceux qui ont la liberté de prendre les armes

ENGAGEZ-VOUS
dans les Forces Françaises Libres

LA LIBERTÉ de Saint-Pierre et Miquelon est publiée à Saint-Pierre et imprimée à l'Imprimerie du Gouvernement.

Prix de l'abonnement:

Pour le Territoire:	1 an....	50 fr.
	6 mois	26 fr.
France et Colonies:	1 an....	70 fr.
	6 mois	40 fr.
Etranger:	1 an....	3 dollars U.S.A.
	6 mois	2 dollars U.S.A.
Canada:	1 an....	3 dol. 50 Canad.
	6 mois	2 dol. 50 Canad.

Prix des Annonces:

(Payable d'avance)

1 à 6 lignes.....	16 fr.
Chaque ligne en sus.....	3 fr.
Chaque annonce répétée, moitié prix	
Les avis et annonces doivent être remis 4 jours avant la publication	

Les abonnements sont reçus, pour les Etats-Unis au Bureau de la Free French Delegation, 626 Fifth Avenue, New-York City; et pour le Canada, au Service d'Information de la France Libre, 448, Avenue Daly, Ottawa, Canada.





Nouvelles de nos îles

Rétablissement du Tribunal Supérieur d'Appel

Le Général de Gaulle a signé le décret rétablissant le Tribunal Supérieur d'Appel de Saint-Pierre.

Ainsi prend fin une anomalie introduite dans l'organisation judiciaire du Territoire au moment des décrets lois Laval, en 1935, qui obligeait à soumettre à la Cour d'Appel de Rouen les appels interjetés contre les jugements rendus à Saint-Pierre, ainsi que les poursuites criminelles intentées dans le Territoire.

Cette réforme, prise sous couleur d'économie, avait abouti en temps de paix à rendre la procédure longue et coûteuse; depuis le début de la guerre, l'impossibilité de transmettre à Rouen les dossiers frappés d'appel avait pour résultat de paralyser à peu près complètement le cours de la justice.

Le projet de réorganisation judiciaire qui vient d'être adopté avait été préparé, voici déjà plusieurs années, par une commission présidée par M. Guillot, alors juge de paix à compétence étendue de St-Pierre, actuellement Chef du Service Judiciaire des Etablissements français d'Océanie.

Nos concitoyens seront tous heureux de féliciter le nouveau Président du Tribunal d'Appel, qui n'est autre que Monsieur Sasco, actuellement Juge de paix à compétence étendue, qui voit ainsi dignement couronner une longue carrière entièrement consacrée, avec un infatigable dévouement, au service de la Justice à Saint-Pierre.

Arrivée de M. Delage

M. Delage est arrivé récemment à St-Pierre et va diriger l'Enseignement dans nos îles. Il a vécu pendant plus de trois années à Tahiti où il avait un poste semblable à celui qu'il occupe parmi nous. Il a activement contribué au ralliement de cette lointaine colonie à la France Combattante. Officier d'infanterie, il était avant de venir à Saint-Pierre, en Syrie et en Lybie. Nous lui souhaitons cordialement la bienvenue.

Tempête

Le mauvais temps a amené avec lui son cortège de dégâts: toitures enlevées, clôtures abattues, carreaux cassés. Par contre, il a eu, si paradoxal que cela semble, son bon côté. Il a fourni une quantité d'eau qui nous met à l'abri du rationnement et améliore la potabilité de celle qui stagnait dans les étangs. Aussi, il nous a permis de revoir de vieux amis de nos îles qui ont beaucoup à dire sur le dur et courageux métier qu'ils mènent avec leurs camarades depuis leur départ de chez nous.

La pêche

Comme cela s'est déjà produit dans le passé, la pêche à la ligne de fonds provoque des différends entre les pêcheurs qui, s'ils ne sont pas graves sont cependant ennuyeux. L'application de la réglementation établie au sujet de ce mode de pêche semble devoir être remise

à l'étude afin de décider si elle doit être appliquée dans toute sa rigueur. D'après de nombreuses expériences, il semble que les fonds pratiqués par les pêcheurs à la ligne de main devraient leur être entièrement réservés, laissant les autres pour ceux qui désirent pratiquer une manière différente de pêcher. Si pour éviter les malentendus quels qu'ils soient, l'application stricte du règlement était décidé, la pose des lignes de fonds devrait être interdite dans un rayon assez grand autour des îles. Seul l'intérêt général interviendrait dans les règlements de cette question.

Le rationnement de l'essence

L'attention des consommateurs de carburants est attirée sur le souci d'économie qu'ils doivent apporter dans l'utilisation des contingents qui leurs sont accordés. Chaque litre d'essence est transporté au risque de vies humaines. Il ne peut donc être gaspillé.

Les propriétaires de véhicules automobiles de toutes catégories sont avisés qu'à partir du 15 Octobre prochain, toutes les autorisations de circulation délivrées arriveront à échéance.

Les intéressés devront adresser pour le 12 Octobre dernière limite au Service du Ravitaillement une nouvelle demande d'autorisation de circuler, en indiquant d'une façon rigoureusement exacte les raisons pour lesquelles ils ont à circuler.

D'autre part les propriétaires de groupes électrogènes sont également priés d'indiquer au Service du Ravitaillement la consommation exacte de leurs moteurs en carburants.

Les chauffeurs d'automobiles qui seront pris à circuler hors de leurs occupations normales (champ d'aviation, déchargement du charbon, transport des marchandises de la douane aux magasins d'entrepôts ou embarquement sur des navires, livraison du pain dans les dépôts et anses de pêche, transport de la morue), ne recevront aucune livraison d'essence pour une période indéterminée. Cette mesure s'applique également aux propriétaires de doris ne pratiquant pas la petite pêche.

Il est recommandé aux personnes s'éclairant au moyen de groupes électrogènes privés de n'user de lumière qu'aux heures pratiquées par l'usine électrique.

Hausses illicites

Le tribunal correctionnel de Saint-Pierre a condamné à des amendes pour hausses illicites les commerçants et compagnies dont les noms suivent: Dominique Borotra, Dagort Frères, Compagnie Générale de Grande Pêche, Marsoliau Gaston.

La commission de surveillance des Prix poursuit ses enquêtes et toute infraction sera frappée avec sévérité.

La séance du 11 Novembre

Les répétitions pour la séance du 11 Novembre organisée au profit de l'Aide aux Combattants ont commencé. Sous la direction d'une personne dévouée une quarantaine d'actrices de tous âges préparent un programme de choix.

NOS COMBATTANTS NOUS ÉCRIVENT...

Pierre-Marie Renou écrit à ses parents :

« J'ai vu que mon Commandant avait raison, et c'est pourquoi après quelques jours, je changeai de spécialité. Comme Jean, Henri, Farvacque et A. Haran commençaient les cours d'élèves mécaniciens, je les suivis avec eux, mais naturellement comme j'étais en Angleterre depuis longtemps, j'étais plus avancé, et je les ai laissé il y a deux mois. Il y a quelque temps ils m'ont rejoint, et nous sommes maintenant dans une unité combattante et dans une escadrille qui a déjà fait ses preuves. C'est dommage que je ne puisse vous donner le nom du groupe dans lequel je sers; il porte un nom cher à nous tous, et vous entendez certainement son nom à la radio dans les communiqués. Jamais je n'oublierai l'estime que nous témoigne notre chef. Nous sommes bien traités partout où nous allons et nos chefs sont très justes.

Lorsque nous sommes venus ici, c'est moi qui commandais notre petit groupe de cinq; j'étais un peu fier car nous étions les seuls à représenter Saint-Pierre sous les Ailes françaises. Vous me pardonnerez cet excès d'orgueil mais beaucoup de chez nous seraient peut-être comme moi. Pensez que j'ai eu l'honneur d'être le premier St-Pierrais à servir dans les Forces Aériennes Françaises, et pour nous qui n'avons jamais été militaires, c'est beaucoup.

Dans quelque temps j'enverrai un cadre que nous avons fait en l'honneur de nos camarades de St-Pierre perdus à bord de l'*Alysse* et du *Mimosa*. Nous enverrons l'original et garderons la photo, car avant de l'envoyer nous le ferons photographier pour nous. Ce sera je pense un beau souvenir à exposer, car en sommes il n'est pas mal, et ce sera la preuve que nous pensons à eux. Je l'enverrai aux Forces Françaises de là-bas, mais c'est à moi qu'il appartiendra quand même. »

Georges Farvacque écrit à son frère, le 18 août 1942:

« Je suis très heureux d'apprendre que tu es embarqué sur le chalutier. Je ne te réponds pas par avion car tu sais je suis obligé d'attendre la paye pour acheter des timbres, alors tu comprends... »

Tu me demandes si je suis content de faire partie des Forces Françaises Libres. Eh! bien oui, je suis très heureux et je deviens d'heure en heure, de jour en jour de plus en plus « gonflé ». Je suis décidé à me battre jusqu'à ma dernière goutte de sang. Je suis fermement résolu à aller jusqu'au bout, jusqu'à la victoire. Sinon, tu ne me revois pas à Saint-Pierre. Je suis parti avec l'espoir de revenir vainqueur, je reviendrai vainqueur. Et nous avons tous les mêmes idées et les mêmes résolutions. Nous prenons exemple sur nos frères de Bir-Hakeim.

Quand nous entendons le poste de Radio-Paris mener une propagande qui reflète l'esprit nazi, eh bien, cette propagande, au lieu de nous démoraliser, nous anime, nous excite; c'est ce qu'on appelle en mécanique: un retour de flamme. Le ressort qui était détendu se remonte petit à petit jusqu'au jour où tendu complètement, il se détendra d'un seul coup et alors là, attention, une fois partis, rien ne nous arrêtera. Voilà en quelques mots le moral des troupes françaises combattantes. »

LA FRANCE COMBATTANTE A SAINT-PIERRE



Dans notre numéro 32 nous reproduisons certains commentaires publiés par la presse canadienne au sujet de l'œuvre réalisée par la France Combattante à Saint-Pierre. Nous avons récemment reçu les articles d'autres journaux.

Le « *Quebec Chronicle* », dans son numéro du 14 Août, donne le résumé des principales activités de nos îles depuis le 24 Décembre.

Le « *Montreal Standard* » reproduit les chiffres de nos exportations, les statistiques de notre bureau de chômage et le nombre total d'engagés volontaires « qui combattent avec les alliés ».

Notre voisin l'Ile du Prince Edouard, le « *Charlottetown Guardian* », après avoir souligné l'importance des travaux entrepris sur notre aérodrome, reproduit un des principaux passages de l'allocution prononcée par M. Savary le 18 Avril 1942.

Voici, enfin, la traduction d'extraits de l'article de fond puisé dans le « *Halifax Chronicle* », le 14 Août : « Le fait que les Français Libres portent maintenant le titre officiel de « Français Combattants » a une très grande signification. Lorsque le Général de Gaulle, « alors que la France sombrait, essayait de sauver du moins quelque chose - la liberté pure et simple semblait être un lien précieux - le plus grand lien peut-être en lequel les Français pouvaient placer leur espoir. Mais aujourd'hui, cet espoir a galvanisé les Français dans l'action et a uni dans la cause commune de la résistance à l'oppression le Français qui est libre de porter les armes et son compatriote moins fortuné qui, en France, ne peut modérer l'anxiété de son attente qu'en sabotant, lorsque l'occasion se présente... C'est l'esprit de combat qui inspire le discours du capitaine Savary et qui retient toute notre attention... Il dit que « par une sorte d'escroquerie morale on déforme les sentiments qui furent toujours les plus précieux du patriotisme français » - A notre époque de propagande frénétique nous devons espérer que le bon sens et l'équilibre empêcheront que la falsification des faits ne crée des divergences d'opinion entre les Canadiens. Une dernière citation des paroles de l'Administrateur de la France Combattante. Elle en vaut la peine : « Une nation ne vit que lorsqu'on meure pour elle ». Il n'y a plus aujourd'hui pour nous un Québec, un Ontario, une Côte du Pacifique, une région de la Prairie. Seul compte le Canada « d'une mer à l'autre »... C'est seulement si nous sommes prêts à vivre et, s'il le faut, à mourir pour le Canada, que nous pourrons espérer préserver l'héritage que nous aimons tous, chacun à notre façon. Nous remercions le Chef de la France Combattante à Saint-Pierre et Miquelon de nous avoir si bien montré la vérité ».



VIEUX PAPIERS

Iles Saint-Pierre et Miquelon

Mémoire sur le commerce de St-Pierre et Miquelon (1785)

Procédés des habitants dans leurs armements de pêche.

Suite

Les représentations faites de leur part pour obliger les capitaines qui leur avaient donné passage à les ramener en France, et le refus de ces mêmes capitaines de s'en charger, m'ont donné lieu d'en rechercher les causes. En conséquence, j'ai fait observé aux capitaines que l'usage adopté de tout temps était de n'exiger des pêcheurs passagers que leurs vivres de traversée. Ils m'ont répondu que cela était vrai, mais qu'en 1784, les armateurs de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz avaient passé un concordat d'après lequel ils recevraient des instructions dans lesquelles il leur est expressément défendu, sous peine de 500 livres d'amende, de ne recevoir à leur bord les passagers qu'ils auraient amenés pour les habitants qu'en les obligeant à leur payer 60 livres pour leur retour.

Le but de ce concordat m'a paru renfermer une jalouse d'intérêt qu'il est important de développer. Les raisons alléguées par les pêcheurs passagers en sont la preuve. Ceux-ci m'ont représenté à leur tour qu'embarquant leurs vivres pour la traversée au retour, ils croyaient devoir être d'autant moins soumis à payer leur passage que les armateurs les avaient forcés de recevoir à leur départ de France une somme de 100, 150 à 200 livres à la grosse portant un intérêt de 13 1/2 pour cent payable dans la colonie en morue de choix sur le pied de 13 1. 10 le quintal et que le remboursement du capital, l'intérêt et la différence du prix de la morue au taux ordinaire de 20 francs le quintal absorberait tellement le bénéfice de leur pêche qu'ils étaient dans l'impossibilité de payer les 60 livres de retour. (1)

Considérant alors que ce nombre d'hommes devenus inutiles pendant l'hiver allaient être à la charge de la colonie, j'ai donné des ordres aux capitaines de les repasser en France en obligeant ces pêcheurs à embarquer leurs vivres selon l'usage, à faire le quart à bord et à y rendre les mêmes services que l'équipage.

L'intention des armateurs dans ce concordat a été sans doute, en s'appropriant le bénéfice des pêcheurs attachés à la pêche sédentaire, de les décourager et priver par là les habitants des moyens de le faire. N'est-il pas naturel que le matelot pêcheur préfère travailler pour l'habitant qui l'engage tout simplement à la part suivant l'ordonnance du 20 Juin 1743 et lui procure un bénéfice proportionné à son travail, qu'avec les armateurs de France qui les assujettissent à prendre une somme d'ar-

gent à des conditions si onéreuses que le remboursement吸orbe tout le fruit de leur pêche? Les armateurs en usent de même envers leurs équipages et poussent même l'avidité dans les engagements qu'ils font contracter sous seing-privé à ces derniers jusqu'à les rendre caution les uns des autres, de sorte que, si un ou plusieurs désertent, même avant leur départ de France, le produit de la pêche des autres répond du remboursement de l'argent et de la grosse, comme s'ils eussent tous été présents.

Les équipages, découragés par ces remboursements, qui vont leur enlever tout, ne tardent pas à s'enfoncer dans les cabarets d'où leurs capitaines ne les retirent qu'avec des fusiliers et à grands frais, mais qu'importe à l'armateur tranquille? Que son armement fasse seulement une demi-pêche le remboursement de son argent à la grosse lui en alloue le produit en entier, et si l'équipage lui redoit, c'est presque toujours les frais de prison qui deviennent coûteux à Saint-Pierre.

Or, un matelot n'entre point en prison qu'il ne lui en coûte, en effet, 3 livres et autant pour la sortie. Si c'est la nuit qu'on l'arrête, la taxe double.

III. — Commerce interlope de la morue

Jusqu'à présent, soit que les habitants pêcheurs eussent senti assez leurs intérêts pour écarter eux-mêmes ce qui pouvait les contrarier, soit que la vigilance des administrateurs en maintenant les ordonnances relatives au commerce de la pêche dans toute leur vigueur eût toujours prévenu les abus, il est sans exemple qu'on ait vu comme cette année la morue étrangère s'introduire ouvertement dans cette colonie et intercepter la circulation du commerce des colons.

L'habitant sédentaire, forcé de recevoir du commerce d'Europe, à titre d'avances, tout ce qui peut lui être nécessaire pour faire la pêche, doit s'attendre, après avoir acquitté ces mêmes avances, à un débouché pour ce qui lui reste du produit de sa pêche; pour qu'il puisse en retirer le parti le plus avantageux, il ne doit se trouver en concurrence qu'avec les pêcheurs de la colonie; mais l'avidité de quelques particuliers n'écoulant que leurs intérêts personnels et cédant à la facilité d'acheter aux Anglais la morue à un très bas prix ou à un troc avantageux, fait qu'ils privent en même temps la colonie d'une partie des objets de premiers besoins qu'ils ne devraient échanger qu'avec les colons et les mettent par là même dans la dure nécessité de leur vendre leur morue au-dessous du taux ordinaire.

(à suivre)

E. S.

ABONNEZ-VOUS:

VOUS NOUS AIDEREZ.

(1) En note marginale—Cet argent à la grosse calculé pour 7 mois, du 1^{er} Mars au 30 Septembre, époque où se font les paiements dans la colonie, porte l'intérêt à peu près à 60 p. cent, par la nature de son remboursement.

RADIO SAINT-PIERRE

FQN — 447 m. — 670 kc

**EMISSIONS DE LA SEMAINE
DU 13 AU 20 OCTOBRE 1942.**

MARDI 13

- 8 h. 30 Marche lorraine,
8 h. 35 Nouvelles, commentaire et avis divers,
8 h. 50 Refrains anciens et modernes,
9 h. 10 Causerie du Père de Bélinaye,
9 h. 20 Plain chant,
9 h. 25 Alsace-Lorraine — Citation — Fin d'émission.

MERCREDI 14

- 8 h. 30 Marche lorraine,
8 h. 35 Nouvelles, commentaire et avis divers,
8 h. 50 Musique de danse,
9 h. 15 Faits et chiffres,
9 h. 25 Alsace-Lorraine — Citation — Fin d'émission.

JEUDI 15

- 8 h. 30 Marche lorraine,
8 h. 35 Nouvelles, commentaire et avis divers,
8 h. 50 Soirée des auditeurs,
9 h. 25 Alsace-Lorraine — Citation — Fin d'émission.

VENDREDI 16

- 8 h. 30 Marche lorraine,
8 h. 35 Nouvelles, commentaire et avis divers,
8 h. 50 Un Français évadé d'Allemagne,
8 h. 55 Récital de piano,
9 h. 15 Les F.F.L. en action,
9 h. 25 Alsace-Lorraine — Citation — Fin d'émission.

SAMEDI 17

- 8 h. 30 Marche lorraine,
8 h. 35 Nouvelles, commentaire et avis divers,
8 h. 50 Chansons de France,
9 h. 05 Soirée des jeunes,
9 h. 25 Alsace-Lorraine — Citation — Fin d'émission.

DIMANCHE 18

- 8 h. 30 Marche lorraine,
8 h. 35 Nouvelles, commentaire et avis divers
8 h. 50 L'auberge du Cheval Blanc,
9 h. 20 Lectures,
9 h. 25 Alsace-Lorraine — Citation — Fin d'émission.

LUNDI 19

- 8 h. 30 Marche lorraine,
8 h. 35 Nouvelles, commentaire et avis divers,
8 h. 50 Musique douce,
9 h. 10 Emission policière,
9 h. 25 Alsace-Lorraine — Citation — Fin d'émission

MARDI 20

- 8 h. 30 Marche lorraine,
8 h. 35 Nouvelles, commentaire et avis divers,
8 h. 50 Airs d'opéra-comique,
9 h. 20 Les Etablissements français dans l'Inde,
9 h. 25 Alsace-Lorraine — Citation — Fin d'émission.

Etat-Civil de Saint-Pierre**NAISSANCES :**

7 Octobre. — Jugan, Michel-Christophe-Marie-Joseph.

DÉCÈS :

8 Octobre. — Coste, Alfred-Charles-Louis.

CINÉMA DE SAINT-PIERRE

REPRÉSENTATIONS
des Mardi 13, Jeudi 15 et Dimanche
18 Octobre, à 20 heures 30.

PROGRAMME DE LA SEMAINE**Actualités diverses**

- Les Actualités des Forces Françaises Libres
Les Héros de Bir Hacheim.

FILMS DOCUMENTAIRES :

- Dans l'azur (entraînement des pilotes) — La Marine
Française Libre — L'hiver à la ferme (en deux parties) —
Churchill l'homme — Du bois pour la guerre

ÉPHÉMÉRIDES DE ST-PIERRE & MIQUELON**7 OCTOBRE :**

- 1928 M. Fougères, député de l'Indre, est réélu sans concurrent délégué des îles St-Pierre & Miquelon au Conseil Supérieur des Colonies.

8 OCTOBRE :

- 1878 Le brick «Atlas» en route pour France est assailli par une tempête. Mme Pringent née Vromet, de St-Pierre et son jeune enfant de 5 mois, passagers, sont noyés dans la chambre envahie par une lame.

9 OCTOBRE :

- 1840 Le conseil d'administration étudie la question de construction d'un nouvel hôpital. La commission nommée pour le phare de Galantry émet l'avis que le feu soit élevé sur une tour en briques. Le phare serait de 2^{me} ordre et à feu fixe.

- 1842 Naufrage de la goélette «Sympathy» en rade de Miquelon.

- 1878 La canonnière anglaise «Conteste», commodore Geo W. Allen, mouille en rade de St-Pierre. Elle reprend la mer le 18.

10 OCTOBRE :

- 1842 Au cours d'une violente tempête, le navire «Edouard Marie» de Lorient coule en rade de St-Pierre. L'équipage de 17 hommes est sauvé grâce au courage et au dévouement du capitaine Corne.

- 1866 Le trois-mâts «Ernest-Charles» fait côte sur l'île Massacre, par coup de vent du Nord-Est.

- 1894 Coup de vent du S.E. au N.E. au cours duquel les goélettes «Nive» et «St-Julien» font côte dans l'anse à Rodrigue, les goélettes «Floride» «Mistral», le sloop P.F. n° 2 sur la Pointe au Fanal et la goélette «Capelan» sur la côte Nord de la rade. Pas de victimes. La goélette «Jasmin» chavire en rade, le remorqueur «Progrès» sauve l'équipage.

11 OCTOBRE :

- 1844 A minuit et demie un incendie éclate au centre de la ville de Saint-Pierre, 15 maisons sont la proie des flammes; 48 familles sont sans abri. Les pertes sont évaluées à 72.000 francs

- 1862 Naufrage de la goélette «Caroline» sur la côte Ouest de Langlade

- 1874 Le trois-mâts «Assiniboine» se perd à la Pointe Plate de Langlade

- 1915 Vaslet, Victor-Adolphe, né à l'île-aux-Chiens, soldat au 6^{me} régiment d'Infanterie coloniale, est tué à Suippes. Mort pour la France.

12 OCTOBRE :

- 1846 Arrêté portant création d'une chambre de Commerce.

- 1867 Le Commandant Cren informe le Département que cent maisons, sur le nombre de celles incendiées le 16 Septembre sont déjà en voie de réédification, dans les conditions de son arrêté du 18 Septembre dernier.

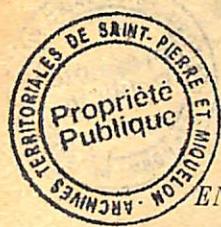
- 1868 Le colonel Cren, commandant de la colonie part pour la France, en congé, sur la frégate «La Pomone».

- 1875 Le trois-mâts «Arbitrair» fait naufrage dans l'anse à Philibert.

13 OCTOBRE :

- 1915 Allain, Henri-Léonce, né à St-Pierre, soldat au 129^{me} régiment d'infanterie de ligne, est tué à Tahure (Marne). Mort pour la France.





Essayez la MARGARINE

CROWN

EN VENTE DANS TOUTES LES ÉPICERIES

PATUREL FRERES

COMMISSION

CONSIGNATION

ALIMENTATION

GROS & DÉTAIL

Charbons «Vieille Mine» et «Bras d'or»**Eugène THÉAULT**

QUAI DE LA RONCIERE

FERBLANTERIE - QUINCAILLERIE

POSES APPAREILS DE CHAUFFAGE

SALLE DE BAINS ET ACCESSOIRES

Léon BRIAND

Rues de Sèze & Jacques Cartier

SAINT-PIERRE & MIQUELON

Papeterie — Librairie — Journaux et Revues

Cartes postales vues et fantaisies

Appareils et films KODAK.

Tous travaux photographiques.

du 1^{er} Octobre au 1^{er} Avril**PORTRAITS A L'ATELIER**

Tous les Jeudis de 11 à 14 heures.

Pour photos passeports et identité tous les jours,

sauf le Dimanche

L'ESPAGNOL Gustave

Quai de la Roncière — SAINT-PIERRE

Articles de Ménage

Ripolin et Peintures toutes couleurs

Essences -:- Huile de lin -:- Mastic -:- Vernis

Verre ordinaire et imprimé, etc.

Appareils de Chauffage en tous genres**Maison Gustave DAGORT**

COMMISSION - CONSIGNATION - ALIMENTATION

Gros & Détail - Marchandises de toutes sortes

EN DÉPOT: Produits alimentaires de toutes sortes

Grains et Farines pour Volailles.

Légumes frais et légumes secs en sacs.

Saucisse fumée, Bœuf, Lard en barils, etc. etc ..

LA PREUVE PAR NEUF EST TOUJOURS LA MEILLEURE

•	Combustion complète	•
Maximum de Calories	Plus de Volume	Résultat: Pleine et entière satisfaction
•	Grande Economie	•

Tel est le fameux charbon de la « VIEILLE MINE », que nous avons toujours vendu et que nous aurons toujours à la disposition de notre clientèle.

Quand vous demandez du « CHARBON », n'oubliez pas d'y ajouter :

VIEILLE MINE

et c'est avec joie que vous vous préparerez aux dures journées d'hiver.